

RGCA13-10-0007-4

PROJET DE RÈGLEMENT

Modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels RGCA13-10-0007 et ses amendements, afin d'assurer la concordance avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX

.....

VU la procédure de modification aux règlements d'urbanisme prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme LRQ c. A-19.1;

À sa séance du _____ 2013, le conseil de l'arrondissement de Montréal-Nord décrète et statue ce qui suit :

Article 1. Le règlement RGCA13-10-0007 est modifié en remplaçant l'article 26 par l'article 26 suivant :

« 26. ZONES D'APPLICATION

Les dispositions de la présente section s'appliquent aux zones suivantes :

C5-212	I3-469	C14-715
P1-217	I3-473	C6-741
RM13-224	I3-476	C12-807
I3-250	I3-478	C9-811
I3-251	I3-630	I3-816
I3-270	I3-633	I12-817
I3-272	I3-638	C9-820
R5-346	C6-646	I6-848
R12-347	I3-661	
I3-441I3-445	C15-711	

»

Gilles Deguire
Maire d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Conformité – entrée en vigueur
Promulgation